

000039

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 059-215902073-20230620-39_2023-DE

S²LO



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Département du
NORD

Arrondissement de
VALENCIENNES

OBJET :

ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HEBERGEMENT
(ALSH)

CREATION D'UN POSTE
DE CUISINIER(IERE)

Date de la convocation
Le 30 mai 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le

20 juin 2023
publiée ou notifiée le

23 juin 2023
Document certifié conforme,
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 9 juin 2023

L'An Deux Mil Vingt trois, le Neuf Juin à Dix-huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Catherine ROLY-EL HIBA, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, M. Michel RENARD, M. Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, M. Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Monique PASSET, M. Benjamin LECLERCQ, Mme Tiffanie SURIA.

Excusés : Mme Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Catherine ROLY-EL HIBA), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), Mme Sandrine PONCHANT-CODET (pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Michel RENARD), M. Cédric LATOUCHE (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE).

Absents : M. Benamar TOUATI, Mme Virginie BERNUS, Mme Aline LANGA.

Secrétaire de séance : Mmes Nathalie DELHAYE-REVEL et Catherine ROLY-EL HIBA

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2131-2 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 123-7 et L.332-23 ;

VU l'ordonnance N° 2021-1574 du 24 Novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Décret N° 88-145 du 15 Février 1988 modifié par le décret N° 2020-172 du 27 Février 2020 fixant la situation des agents territoriaux non titulaires ;

VU le Décret N° 2020-69 du 30 Janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la Fonction Publique ;

Madame le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la préparation et la confection des repas pour les enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), (du 31 Juillet au 23 Août 2023 inclus), il est nécessaire de créer un poste d'Agent non Titulaire Saisonnier, afin d'assurer les fonctions de « Cuisinier/ère ».

Elle précise au Conseil Municipal que cet agent, Adjoint Technique du Conseil Départemental du Nord, avec l'accord de son administration d'origine, sera recruté en qualité de « Cuisinier/ère » à Temps complet et sera rattaché au cadre d'emploi des Agents de Maîtrise territoriaux (Echelonnement indiciaire spécifique).

L'Agent percevra une indemnité mensuelle brute calculée sur la base du 4^{ème} échelon – Indice Brut : 388 – Indice Majoré : 355. Il pourra percevoir le cas échéant des IHTS (Indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires) et/ou une rémunération correspondante à des heures complémentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A L'UNANIMITE ;

AUTORISE Madame le Maire à créer le poste d'Agent Non Titulaire Saisonnier durant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), pour la période du 31 juillet au 23 Août 2023 inclus.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J.LEGRAND-DELHAYE

Les secrétaires de séance,

Mme Catherine ROLY-EL HIBA

Mme Nathalie DELHAYE-REVEL